

12

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **88403076.8**

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **B 27 C 5/00**  
**B 27 M 1/08**

22 Date de dépôt: **06.12.88**

30 Priorité: **07.12.87 FR 8716978**

43 Date de publication de la demande:  
**14.06.89 Bulletin 89/24**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE**

71 Demandeur: **Henry, Gérard**  
**Lieu dit "La Coudraie"**  
**F-61190 Bubertre (FR)**

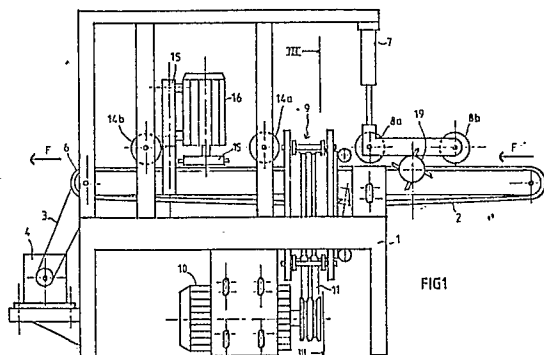
72 Inventeur: **Henry, Gérard**  
**Lieu dit "La Coudraie"**  
**F-61190 Bubertre (FR)**

74 Mandataire: **Sauvage, Renée**  
**Cabinet Sauvage 100 bis, avenue de Saint-Mandé**  
**F-75012 Paris (FR)**

54 **Installation de mise à dimensions standard des dosses en vue de leur valorisation.**

57 L'installation de traitement des dosses en vue de leur valorisation comporte des moyens convoyeurs (2) adaptés à recevoir, à acheminer et à évacuer les dosses avant, pendant et après traitement, des moyens presseurs (8a, 8b, 14a, 14b) appliquant la face plane des dosses contre les moyens convoyeurs (2), et des moyens de coupe (19) susceptibles d'agir sur le dos des dosses.

Elle comprend des premiers moyens de coupe (19) situés de part et d'autre des moyens convoyeurs (2), au voisinage de leur extrémité de réception (5), lesquels premiers moyens de coupe (19) sont adaptés à prédéfinir les dosses pour créer des surfaces de référence, et des seconds moyens de coupe montés sur la face interne d'une rotor creux (9) que traverse le convoyeur (2), en aval des premiers moyens de coupe (19), vu dans le sens de convoyage, lesdits seconds moyens de coupe étant adaptés à donner une surface convexe normalisée au dos des dosses prédéfinies.



## Description

### Installation de mise à dimensions standard des dosses en vue de leur valorisation.

La présente invention concerne une installation de traitement des dosses en vue de leur valorisation.

On appelle "dosse" la pièce de bois que l'on détache lorsqu'on lave une grume au début du sciage.

Les dosses présentent une face plane dressée à la scie et le reste de la surface, appelé le dos, est un segment de la grume.

Les dosses ont évidemment une forme et des dimensions irrégulières qui les rendent inexploitable, si ce n'est pour fabriquer du charbon de bois ou, après un retraitement coûteux, de petites liteaux.

La présente invention se propose de valoriser les dosses en réalisant, de façon économique, à partir de ces dernières, de nouveaux produits de forme et de dimensions standardisées.

Ce but est atteint par l'invention en ce sens qu'elle apporte une installation de traitement qui comporte, d'une manière connue en soi, des moyens convoyeurs adaptés à recevoir, à acheminer et à évacuer les dosses avant, pendant et après traitement, des moyens presseurs appliquant la face plane des dosses contre les moyens convoyeurs, et des moyens de coupe susceptibles d'agir sur le dos des dosses.

L'installation se caractérise en ce qu'elle comprend des premiers moyens de coupe situés de part et d'autre des moyens convoyeurs, au voisinage de leur extrémité de réception, lesquels premiers moyens de coupe sont adaptés à prédéliminer les dosses pour créer des surfaces de référence, et des seconds moyens de coupe montés sur la face interne d'un rotor creux que traverse le convoyeur, en aval des premiers moyens de coupe, vu dans le sens de convoyage, lesdits seconds moyens de coupe étant adaptés à donner une surface convexe normalisée au dos des dosses prédélimitées.

Grâce à cette structure, on obtient un produit présentant une surface plane et une surface convexe réunies entre elles par des tranches planes.

Les premiers moyens de coupe peuvent être constitués par des fraises.

Les seconds moyens de coupe peuvent également être constitués par des fraises ou par des couteaux fixes selon la dureté du bois traité.

Les moyens presseurs sont avantageusement constitués, en amont du rotor, vu dans le sens de convoyage des dosses, de cylindres à périphérie crantée qui agissent sur les dosses avant traitement et, en aval du rotor, de cylindres à périphérie concave qui agissent sur les dosses après traitement.

Si les tranches des dosses traitées peuvent être planes comme on l'a dit plus haut, elles peuvent également comporter des reliefs mâles et/ou femelles permettant leur réunion emboîtée côte à côte.

A cet effet, l'installation comporte, en aval du rotor, vu dans le sens de convoyage des dosses, des moyens de bouvetage appropriés.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la

description ci-après faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en élévation de l'installation selon l'invention,

- les figures 2a et 2b représentent, en perspective, des portions de dosses avant et après traitement, et

- la figure 3 est une coupe du rotor prise le long de la ligne III-III de la figure 1.

Si l'on se reporte à la figure 1, on voit que l'installation comporte un bâti 1 supportant un convoyeur sans fin 2 entraîné, par l'intermédiaire d'une courroie 3, par un moteur 4. Le convoyeur 2 comporte une extrémité de réception 5 et une extrémité d'évacuation 6, de sorte que les dosses sont convoyées dans le sens indiqué par les flèches F.

Au voisinage de l'extrémité de réception 5, il est prévu une paire de fraises d'entrée 19 adaptées à prédéliminer les dosses.

Le bâti 1 supporte en outre des moyens hydrauliques ou pneumatiques 7 adaptés à appliquer des cylindres presseurs crantés 8a et 8b sur les dosses reposant sur le convoyeur 2.

Comme il ressort en outre de la figure 1, le convoyeur 2 traverse un rotor désigné dans son ensemble par 9, entraîné en rotation par un moteur 10, par l'intermédiaire de courroies 11.

La structure du rotor ressort plus clairement de la figure 2 où l'on voit que sa face interne est garnie de fraises 12 ou de couteaux fixes 13, le choix entre fraises et couteaux fixes étant dicté par la dureté du bois traité.

En aval du rotor 9, est prévu un couple de cylindres presseurs 14a et 14b dont la périphérie concave correspond, en courbure, à la convexité conférée aux dosses par les organes de coupe du rotor 9.

Entre les cylindres presseurs à périphérie concave 14a et 14b, sont situés des moyens de bouvetage 15 entraînés par un moteur 16 et adaptés à créer une rainure et une languette sur les tranches opposées de la dosse traitée.

Le fonctionnement de l'installation est le suivant.

Au départ, la dosse est telle que représentée à la figure 2a, c'est-à-dire qu'elle présente une surface plane 17 et un dos irrégulier 18 grossièrement convexe.

La première étape consiste à créer des surfaces de référence telles que A, B, C, D de chaque côté de la dosse pour assurer un guidage et un centrage convenables de la pièce de bois dans le rotor. Cette création des surfaces de référence est réalisée à l'aide des fraises d'entrée 19. Les organes de coupe 12 ou 13 du rotor créent ensuite la surface convexe normalisée 20 du produit fini tel qu'il est représenté à la figure 2b. Ensuite, les moyens de bouvetage 15 forment dans les surfaces de référence A, B, C, D, respectivement, une languette 21 et une rainure 22.

Le produit fini est susceptible d'être utilisé comme lambris intérieur, comme garniture exté-

rieure d'abri de jardin (son aspect bombé rappelant celui des rondins), comme bardage de chantiers pour les bois de mauvaise qualité (par exemple lorsqu'il s'agit de l'aubier du chêne), la configuration ondulée des parois résultantes décourageant l'affichage.

Le produit selon l'invention peut être également utilisé pour la fabrication d'emballages.

On notera que, par suite du travail transversal qui est effectué sur les pièces de bois, de longues veines sont découvertes, ce qui donne au produit un aspect particulier exploitable en décoration.

Il est bien entendu que le produit fini n'a pas nécessairement une languette 21 et une rainure 22. Il pourrait présenter une languette de chaque côté, ou une rainure de chaque côté, les différentes pièces étant réunies ensemble par des pièces intermédiaires de profil complémentaire. En variante, les surfaces de référence A, B, C, D pourraient être conservées telles quelles sans autre usinage et le produit résultant serait assemblé par clouage ou tout autre moyen approprié.

## Revendications

1- Installation de traitement des dosses en vue de leur valorisation, du type comportant des moyens convoyeurs (2) adaptés à recevoir, à acheminer et à évacuer les dosses avant, pendant et après traitement, des moyens presseurs (8a, 8b, 14a, 14b) appliquant la face plane des dosses contre les moyens convoyeurs (2), et des moyens de coupe (19, 12, 13) susceptibles d'agir sur le dos (18) des dosses, caractérisée en ce qu'elle comprend des premiers moyens de coupe (19) situés de part et d'autre des moyens convoyeurs (2), au voisinage de leur extrémité de réception (5), lesquels premiers moyens de coupe (19) sont adaptés à prédéliminer les dosses pour créer des surfaces de référence (A, B, C, D), et des seconds moyens de coupe (12, 13) montés sur la face interne d'un rotor creux (9) que traverse le convoyeur (2), en aval des premiers moyens de coupe (19), vu dans le sens de convoyage, lesdits seconds moyens de coupe (12, 13) étant adaptés à donner une surface convexe normalisée (20) au dos (18) des dosses prédélinées.

2- Installation selon la revendication 1, caractérisée en ce que les premiers moyens de coupe (19) sont constitués par des fraises.

3- Installation selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que les seconds moyens de coupe sont constitués par des fraises (12).

4- Installation selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que les seconds moyens de coupe sont constitués par des couteaux fixes (13).

5- Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les moyens presseurs sont constitués, en amont du rotor (9), vu dans le sens de convoyage des

dosses, de cylindres à périphérie crantée (8a, 8b) qui agissent sur les dosses avant traitement et, en aval du rotor (9), de cylindres à périphérie concave (14a, 14b) qui agissent sur les dosses après traitement.

6- Installation selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comporte, en aval du rotor (9), vu dans le sens de convoyage des dosses, des moyens de bouvetage (15) appropriés.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

